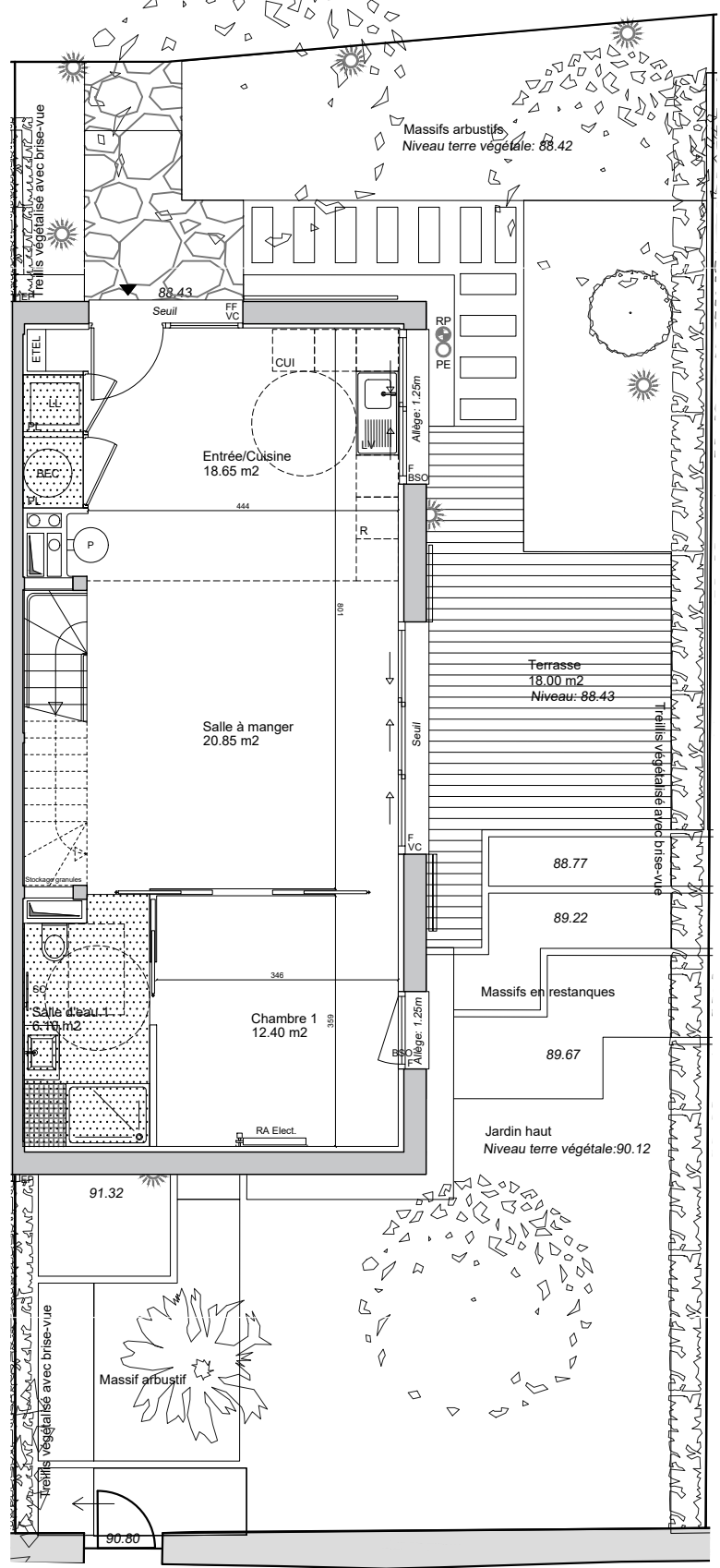
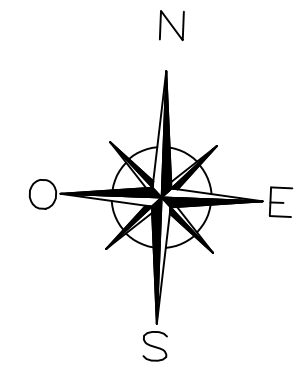
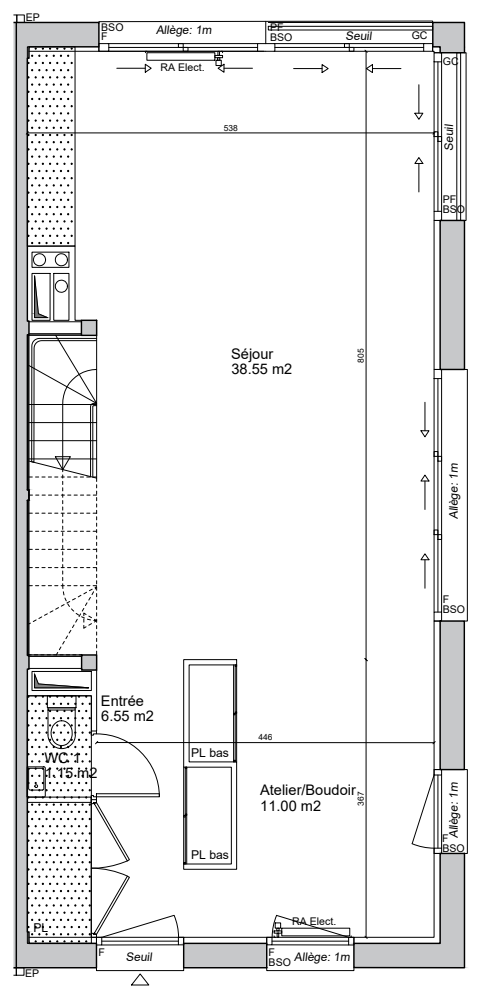


VILLA JUMELLE 4 - PMR
TYPE T6

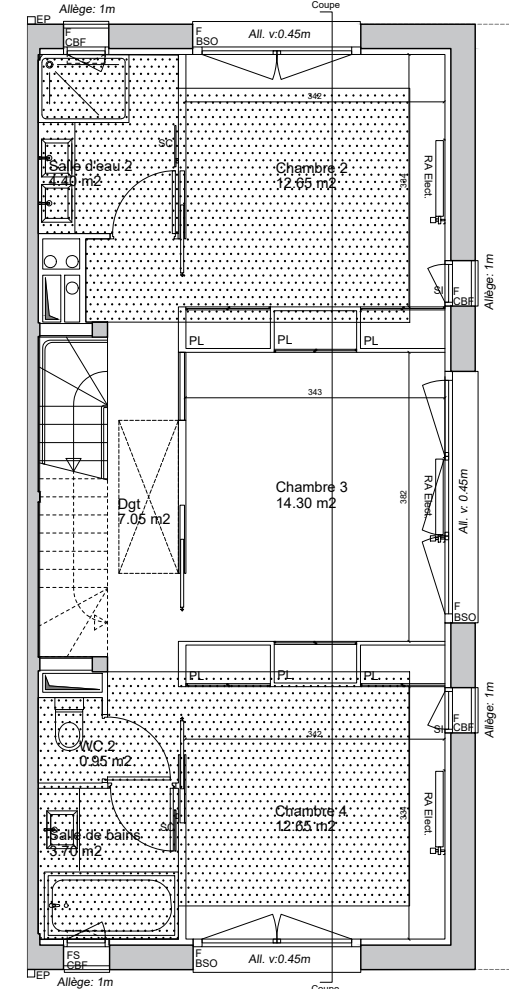
Entrée/Cuisine	18.65 m ²
Salle à manger	20.85 m ²
Séjour	38.55 m ²
Chambre 1	12.40 m ²
Chambre 2	12.65 m ²
Chambre 3	14.30 m ²
Chambre 4	12.65 m ²
Atelier/Boudoir	11.00 m ²
Salle d'eau 1	6.10 m ²
Salle d'eau 2	4.40 m ²
Salle de bains	3.70 m ²
WC 1	1.15 m ²
WC 2	0.95 m ²
Entrée	6.55 m ²
Dégagement	7.05 m ²
Palier	0.95 m ²
Rangement ext.	0.85 m ²
SURFACE HABITABLE	172.75 m²
Jardin	121.95 m ²
Terrasse	18.00 m ²
Terrasse tropezienne	10.25 m ²
TOTAL PRIVATIF	322.95 m²



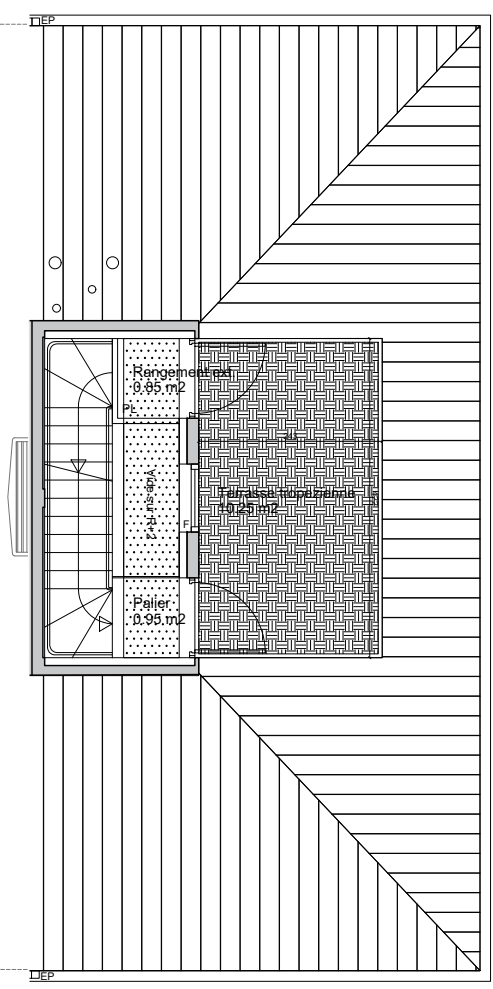
Plan RDC



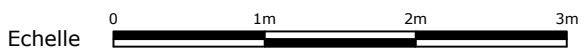
Plan 1^{er} étage



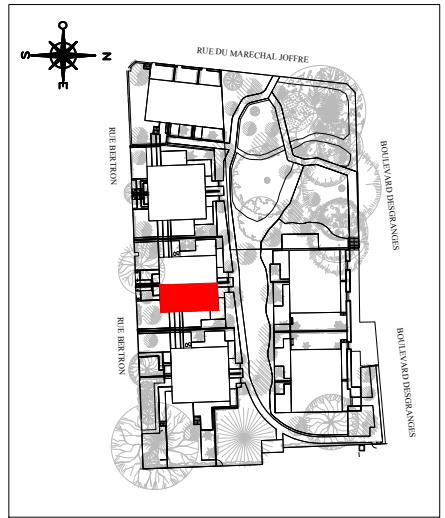
Plan 2^{ème} étage



Plan des combles



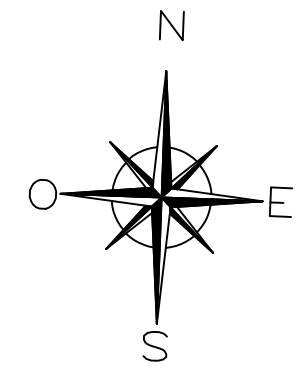
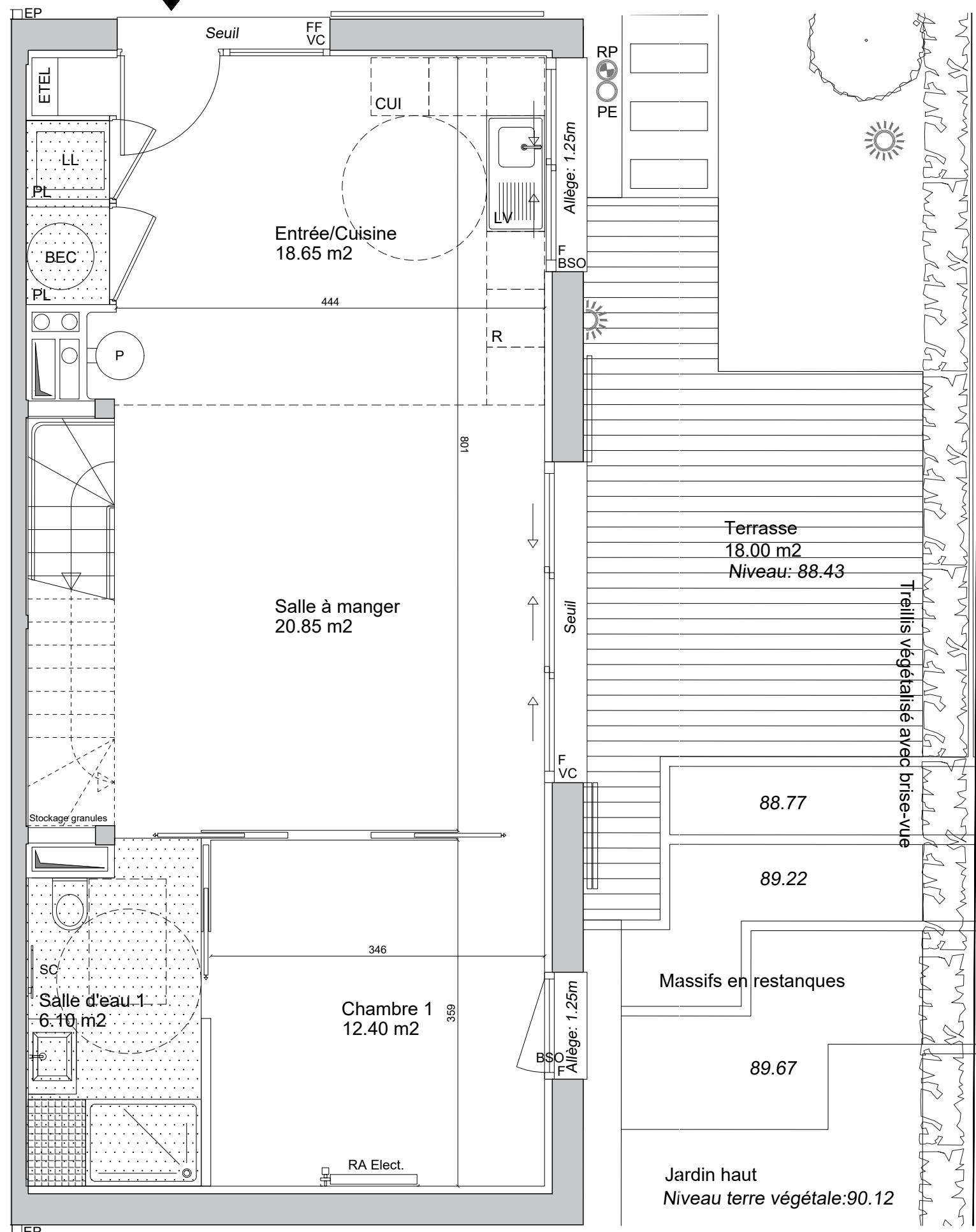
Plans niveaux	NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1) NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.	SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
		○	Espace libre dia. 1.50m	■	Paillasse	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
Page 1/6		□	Aire de manoeuvre	▲	Accès principal/secondaire	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
		■	Soffites et Faux plafonds	☀	Luminaires spot/applique	LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette



MAITRISE D'OUVRAGE(S)



DATE	indice
14/06/2022	F

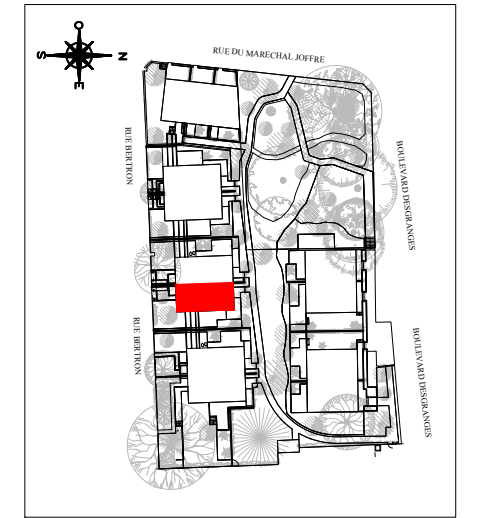


LE CLOS BALTARD
Sceaux
26 rue Bertron - 92330 SCEAUX



VILLA JUMELLE 4 - PMR
TYPE T6

Entrée/Cuisine	18.65 m ²
Salle à manger	20.85 m ²
Séjour	38.55 m ²
Chambre 1	12.40 m ²
Chambre 2	12.65 m ²
Chambre 3	14.30 m ²
Chambre 4	12.65 m ²
Atelier/Boudoir	11.00 m ²
Salle d'eau 1	6.10 m ²
Salle d'eau 2	4.40 m ²
Salle de bains	3.70 m ²
WC 1	1.15 m ²
WC 2	0.95 m ²
Entrée	6.55 m ²
Dégagement	7.05 m ²
Palier	0.95 m ²
Rangement ext.	0.85 m ²
SURFACE HABITABLE	172.75 m²
Jardin	121.95 m ²
Terrasse	18.00 m ²
Terrasse tropezienne	10.25 m ²
TOTAL PRIVATIF	322.95 m²



MAITRISE D'OUVRAGE(S)
inter construction
SCCV Sceaux Bertron
28 rue Escudier,
92100 Boulogne Billancourt

Plan RDC

Plan RDC
Page 2/7

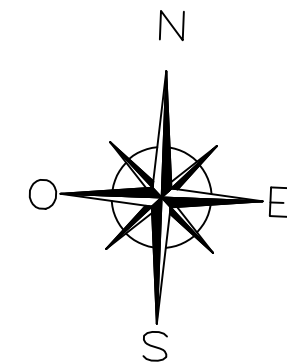
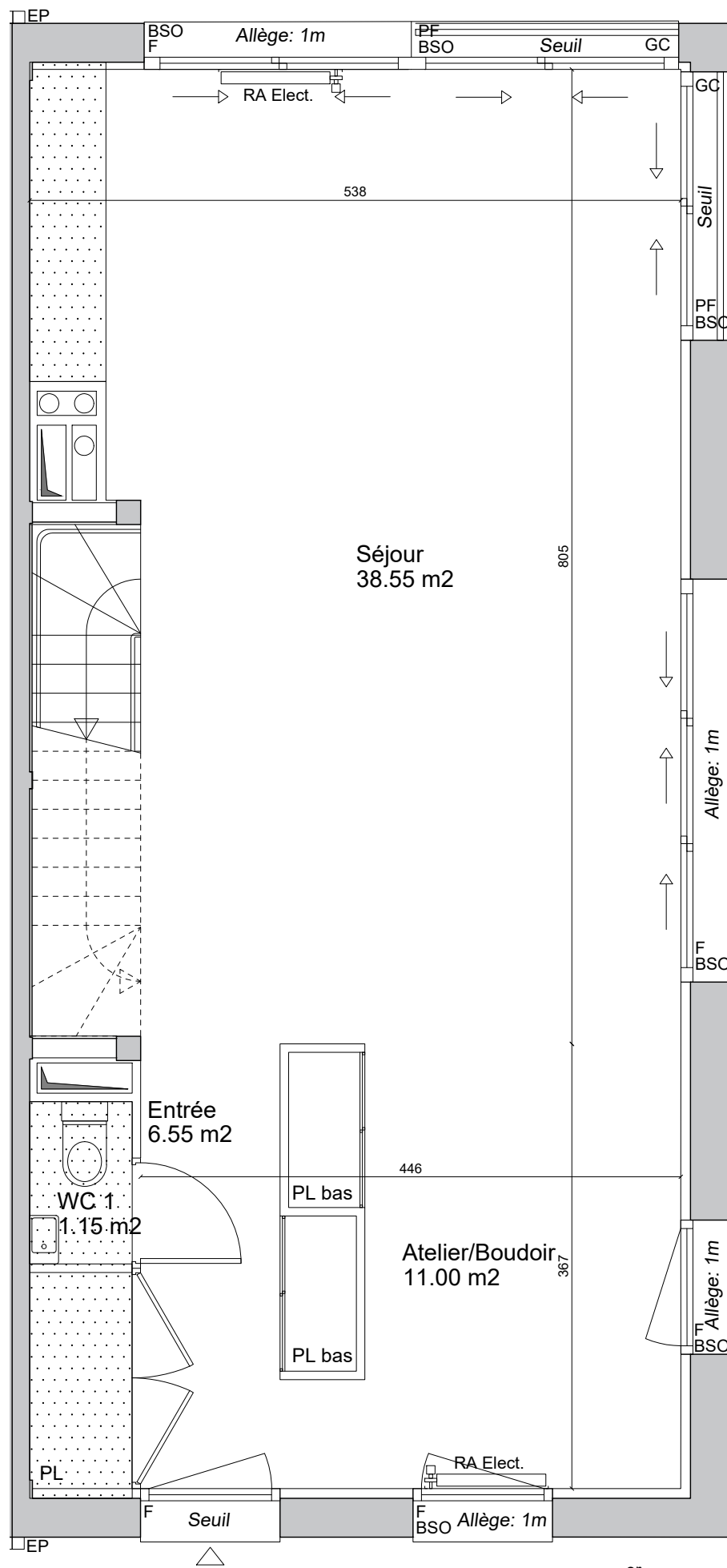
NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION
	Espace libre dia. 1.50m		Paillasse
	Aire de manoeuvre		Accès principal/secondaire
	Soffites et Faux plafonds		Luminaires spot/applique

R	Réfrigérateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette

DATE	indice
14/06/2022	F

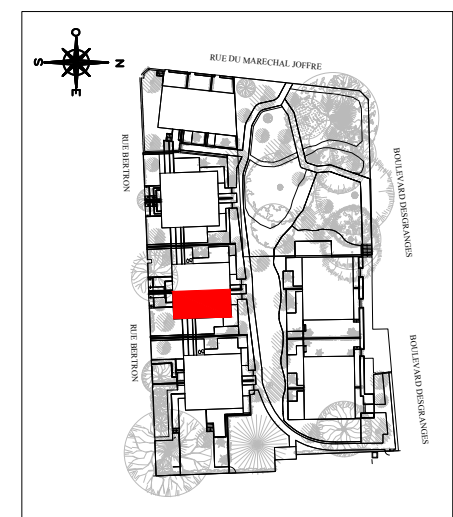


LE CLOS BALTARD
Sceaux
26 rue Bertron - 92330 SCEAUX



VILLA JUMELLE 4 - PMR
TYPE T6

Entrée/Cuisine	18.65 m ²
Salle à manger	20.85 m ²
Séjour	38.55 m ²
Chambre 1	12.40 m ²
Chambre 2	12.65 m ²
Chambre 3	14.30 m ²
Chambre 4	12.65 m ²
Atelier/Boudoir	11.00 m ²
Salle d'eau 1	6.10 m ²
Salle d'eau 2	4.40 m ²
Salle de bains	3.70 m ²
WC 1	1.15 m ²
WC 2	0.95 m ²
Entrée	6.55 m ²
Dégagement	7.05 m ²
Palier	0.95 m ²
Rangement ext.	0.85 m ²
SURFACE HABITABLE	172.75 m²
Jardin	121.95 m ²
Terrasse	18.00 m ²
Terrasse tropezienne	10.25 m ²
TOTAL PRIVATIF	322.95 m²



MAITRISE D'OUVRAGE(S)

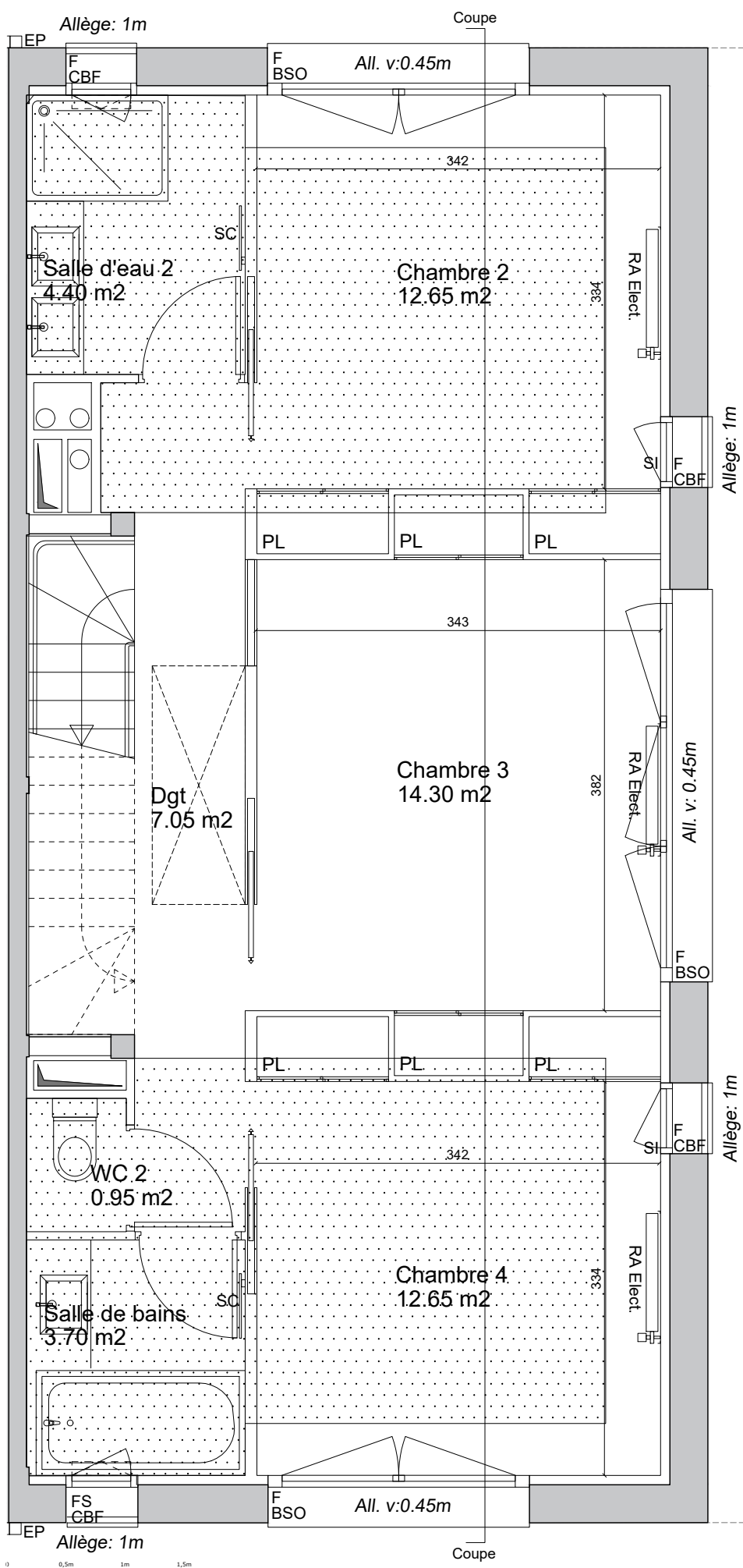


DATE	indice
14/06/2022	F

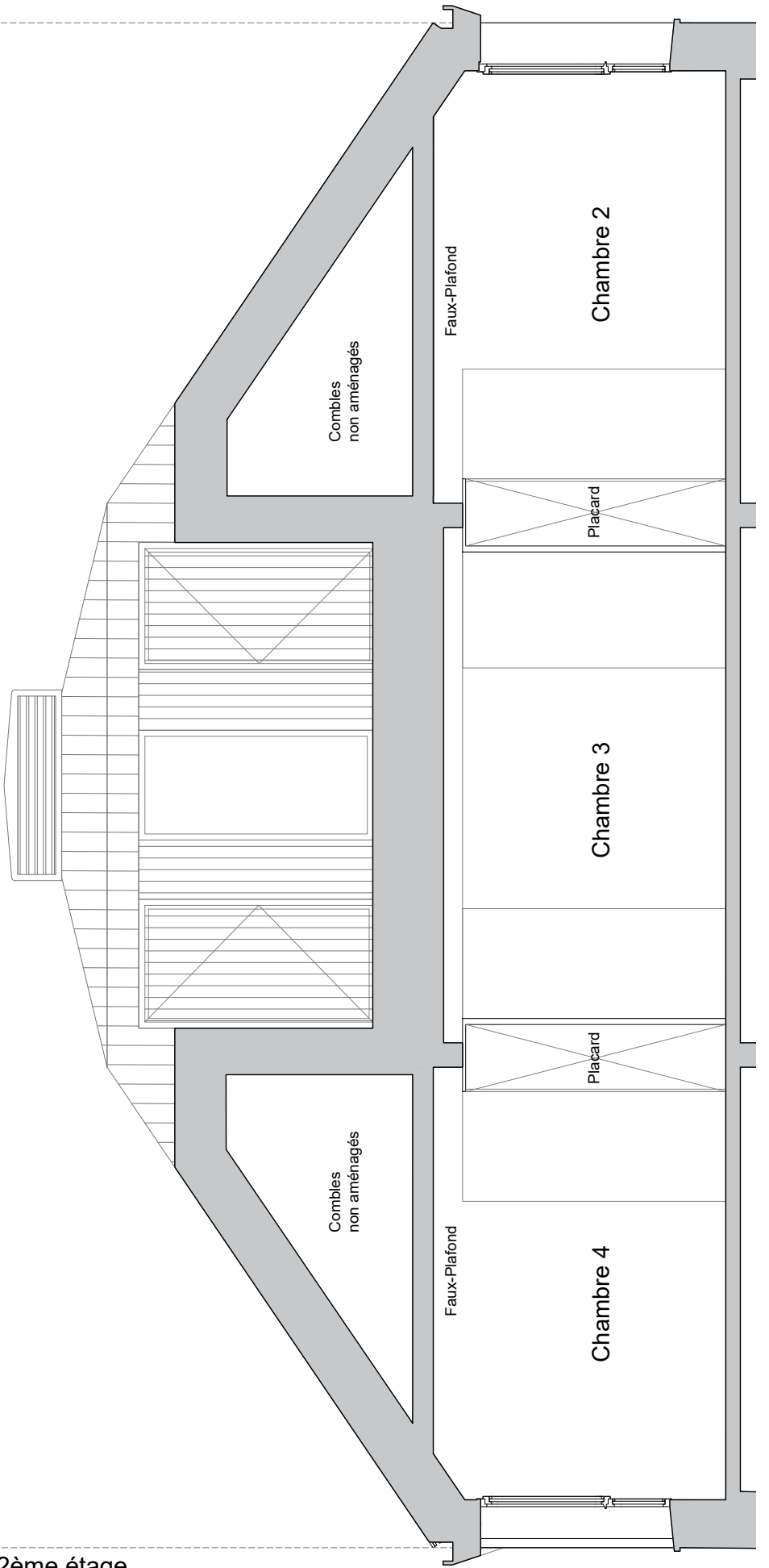
Echelle 0 0,5m 1m 1,5m

Plan 1^{er} étage

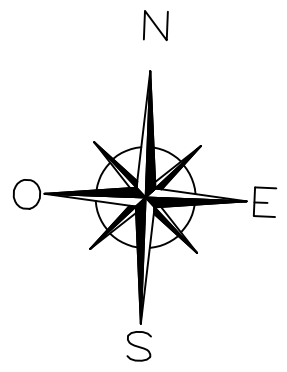
Plan R01	NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1) NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.	SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
		○	Espace libre dia. 1.50m	▒	Paillasse	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
Page 3/6		□	Aire de manoeuvre	▲	Accès principal/secondaire	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
		▒	Soffites et Faux plafonds	☀	Luminaires spot/applique	LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette



Plan 2ème étage



Coupe 2ème étage

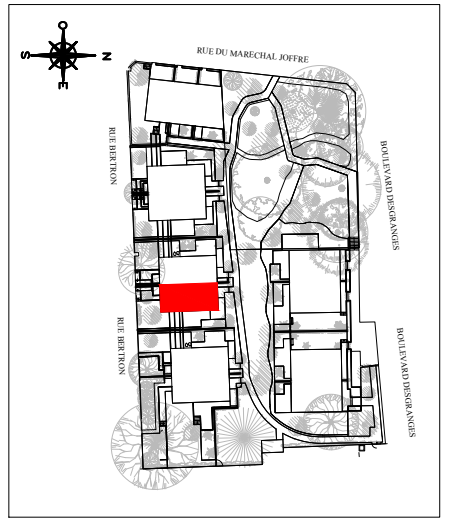


LE CLOS BALTARD
Sceaux
26 rue Bertron - 92330 SCEAUX



VILLA JUMELLE 4 - PMR
TYPE T6

Entrée/Cuisine	18.65 m ²
Salle à manger	20.85 m ²
Séjour	38.55 m ²
Chambre 1	12.40 m ²
Chambre 2	12.65 m ²
Chambre 3	14.30 m ²
Chambre 4	12.65 m ²
Atelier/Boudoir	11.00 m ²
Salle d'eau 1	6.10 m ²
Salle d'eau 2	4.40 m ²
Salle de bains	3.70 m ²
WC 1	1.15 m ²
WC 2	0.95 m ²
Entrée	6.55 m ²
Dégagement	7.05 m ²
Palier	0.95 m ²
Rangement ext.	0.85 m ²
SURFACE HABITABLE	172.75 m²
Jardin	121.95 m ²
Terrasse	18.00 m ²
Terrasse tropezienne	10.25 m ²
TOTAL PRIVATIF	322.95 m²



MAITRISE D'OUVRAGE(S)

inter construction
SCCV Sceaux Bertron
28 rue Escudier,
92100 Boulogne Billancourt

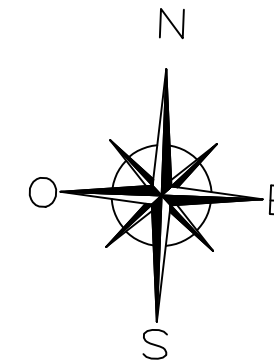
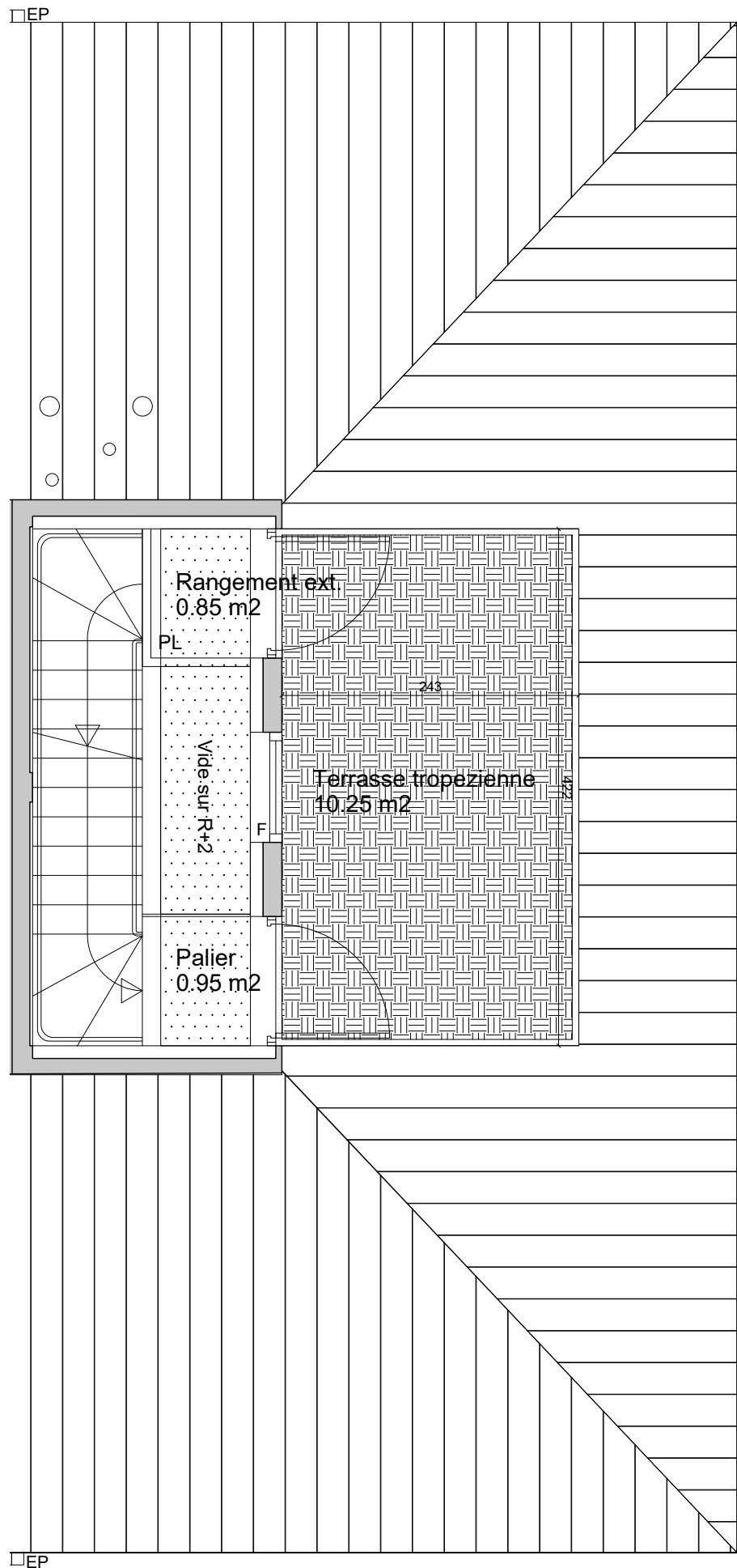
Plan R02
Page 4/6

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)
NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

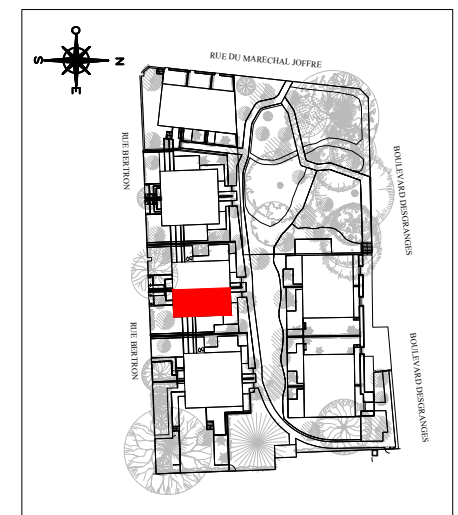
SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION
○	Espace libre dia. 1.50m	▨	Paillasse	REF	Réfrigérateur	□	All.v Allège vitrée	⚡	Tableau électrique
□	Aire de manoeuvre	▲	Accès principal/secondaire	CUI	Cuisson	◻	Fenêtre	⦿	Ballon d'eau chaude
▨	Soffites et Faux plafonds	☀	Luminaires spot/applique	LV	Lave-vaisselle	◻	Porte-fenêtre	VC	Volet coulissant
				LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	BSO	Brise-soleil
								RA	Radiateur
								SC	Porte-serviette

CBF	Clastra Bois Fixe	FS	Fenêtre à soufflet	SI	Store intérieur
ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette

DATE	indice
14/06/2022	F



Entrée/Cuisine	18.65 m ²
Salle à manger	20.85 m ²
Séjour	38.55 m ²
Chambre 1	12.40 m ²
Chambre 2	12.65 m ²
Chambre 3	14.30 m ²
Chambre 4	12.65 m ²
Atelier/Boudoir	11.00 m ²
Salle d'eau 1	6.10 m ²
Salle d'eau 2	4.40 m ²
Salle de bains	3.70 m ²
WC 1	1.15 m ²
WC 2	0.95 m ²
Entrée	6.55 m ²
Dégagement	7.05 m ²
Palier	0.95 m ²
Rangement ext.	0.85 m ²
SURFACE HABITABLE	172.75 m²
Jardin	121.95 m ²
Terrasse	18.00 m ²
Terrasse tropezienne	10.25 m ²
TOTAL PRIVATIF	322.95 m²



MAITRISE D'OUVRAGE(S)



DATE	indice
14/06/2022	F

Plan des combles

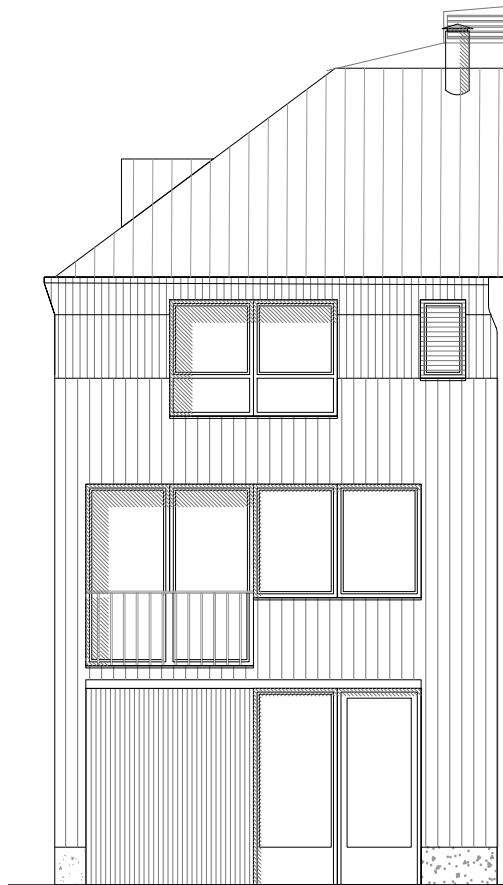
Echelle 0 0.5m 1m 1.5m

Plan combles	<p>NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)</p> <p>NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.</p>	SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
			Espace libre dia. 1.50m		Paillasse	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
Page 5/6			Aire de manoeuvre		Accès principal/secondaire	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
			Soffites et Faux plafonds		Luminaires spot/applique	LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette



VILLA JUMELLE 4 - PMR
TYPE T6

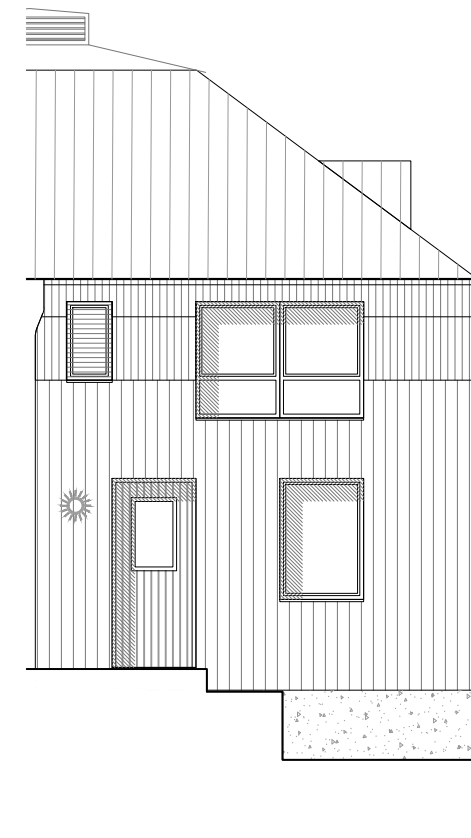
Entrée/Cuisine	18.65 m ²
Salle à manger	20.85 m ²
Séjour	38.55 m ²
Chambre 1	12.40 m ²
Chambre 2	12.65 m ²
Chambre 3	14.30 m ²
Chambre 4	12.65 m ²
Atelier/Boudoir	11.00 m ²
Salle d'eau 1	6.10 m ²
Salle d'eau 2	4.40 m ²
Salle de bains	3.70 m ²
WC 1	1.15 m ²
WC 2	0.95 m ²
Entrée	6.55 m ²
Dégagement	7.05 m ²
Palier	0.95 m ²
Rangement ext.	0.85 m ²
SURFACE HABITABLE	172.75 m²
Jardin	121.95 m ²
Terrasse	18.00 m ²
Terrasse tropezienne	10.25 m ²
TOTAL PRIVATIF	322.95 m²



Façade Nord



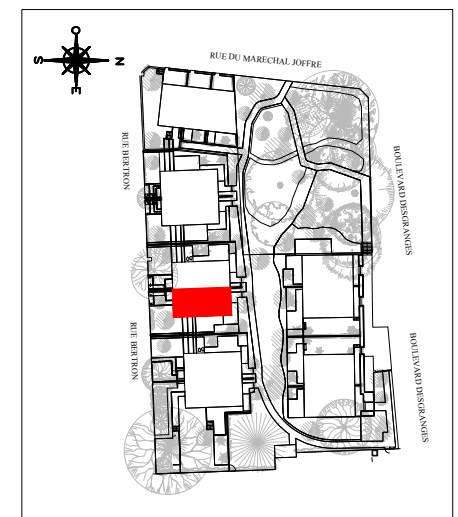
Façade Est



Façade Sud



Façade Nord



MAITRISE D'OUVRAGE(S)

inter construction
SCCV Sceaux Bertron
28 rue Escudier,
92100 Boulogne Billancourt

DATE	indice
14/06/2022	F

Echelle 0 1m 2m 3m

Façades	NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)	SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R Réfrigérateur	All.v Allège vitrée	ETEL Tableau électrique	GC Garde-corps	PE Prise électrique ext.
	NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.	○ Espace libre dia. 1.50m	▒ Pailasse	▲ Accès principal/secondaire	LV Lave-vaisselle	PF Porte-fenêtre	BEC Ballon d'eau chaude	VC Volet coulissant	BSO Brise-soleil	RA Radiateur
Page 6/6		□ Aire de manoeuvre	▲▲ Soffites et Faux plafonds	☀ Luminaire spot/applique	LL Lave-linge	FF Fenêtre fixe	EP Eau pluviale	P Poêle à granules	SC Porte-serviette	